

d'un spécial dont étaient alors deux honorables membres présents, la somme de £1,500. C'était là un octroi formel, c'était pour reconnaître l'avantage d'une pareille circonstance que M. Bouchette avait passé en Angleterre, où il avait été pendant deux ans occupé à la carte du pays. La chambre avait accordé par un bill la somme de £500. C'avait été une prudence louable dans la chambre de n'avoir accordé qu'une partie de la somme, et d'attendre à octroyer le reste après la complétion de l'ouvrage. C'était aussi après la complétion de l'ouvrage que M. Bouchette avait présenté ses réclamations pour le reste d'une somme, qu'il ne demandait pas comme une charité, mais comme une chose due en honneur, d'après une résolution de la chambre en comité général. Jamais la chambre ne s'était prononcée contre cette demande—tous les comités, au contraire, auxquels l'affaire avait été référée avait tous concouru à engager la chambre à souscrire à la demande de M. Bouchette. La matière venant toujours à la fin des sessions, la multiplicité des affaires n'avait pas permis à la Chambre de s'en occuper et décider définitivement; et la mesure avait été perdue, faute de quorum. Il n'y avait là nul reproche à faire à la chambre; c'était un accident. Il ne pouvait croire que ce fut à demain, et dans la crainte d'une majorité, une pareille circonstance ne pouvant faire honneur ni à la chambre ni aux individus. Il n'en dirait pas l'avantage, et il laissait à la chambre à décider si un citoyen utile et laborieux qui avait exercé ses talents à l'avantage de son pays, devait bien mériter de sa part.

L'honorable membre présente alors au comité une résolution pour accorder £1,000 au Col. Bouchette, et pour encourager les arts et les sciences.

---

*Extrait de "La Biographie Nouvelle des contemporains ou Dictionnaire historique et raisonné, etc." par M.M. Arnault, Jay et Jouy.—Paris 1821.—Vol. 3.*

BOUCHETTE, (JOSEPH) Lieutenant-Colonel au service d'Angleterre et directeur général au Cadastre du Bas-Canada, est né dans cette partie de l'Amérique Septentrionale. On estime généralement les cartes qu'il a levées, à cause de leur parfaite exactitude. Tous ceux qui se livrent à l'étude de la géographie désirent dans l'intérêt de cette science, que les différentes parties de l'Europe fussent décrites et dessinées avec le même soin. M. Bouchette a publié en anglais une excellente *Description topographique de la province du Bas-Canada, accompagnée de différentes vues, plans de ports, batailles, etc.*, in-8o, 1815.

---

*Un analogue du Lt. Col. Fitz-Gibbon cité dans la Pétition.—Message du Gouverneur-Général au lequel il lui fut octroyé £1,000 en 1845.*

V. T. METCALFE,

Le Gouverneur-Général recommande la réclamation du Colonel Fitz-Gibbon à la considération de l'Assemblée Législative.

Dans plus d'une occasion, la Législature de la ci-devant province du Haut-Canada a témoigné combien elle appréciait les longs et patriotiques services de cet officier, en même temps qu'elle a exprimé son désir de lui voir obtenir quelque marque de la faveur royale comme une récompense pour sa bravoure, son zèle et sa fidélité.

Néanmoins, Sa Majesté a été d'opinion que la manière qu'on avait proposée de le récompenser, souffrait de sérieuses objections et tout en admettant les réclamations du Col. Fitz-Gibbon, Sa Majesté a été avisée que ce serait établir un mauvais précédent que d'agir sur cette recommandation, et il a été en même temps suggéré que si la Législature désirait récompenser le Col. Fitz-Gibbon de ses services, en lui accordant une allocation pécuniaire la chose serait recommandée à l'approbation de Sa Majesté.

Les services du Col. Fitz-Gibbon ayant été ainsi reconnus à diverses reprises, il reste plus au gouvernement qu'à informer la Législature qu'il est prêt à sanctionner les démarches qu'elle prendra pour s'acquitter de l'engagement contracté envers cet ancien et fidèle serviteur.

HOTEL DE GOUVERNEMENT,

Montréal, 3 janvier 1845.